



ANEPVV

Association nationale d'entraide et de prévoyance du vol à voile

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2016 PARIS 10^{EME}

SOMMAIRE

- 1. Approbation
- 2. Centrair
- 3. Règlement Intérieur
- 4. Site Internet
- 5. Situation des clubs
- 6. Situation Accidents
- 7. Moteurs & Pièces
- 8. Questions diverses

Présents

CHRISTIAN BON PIERRE **ALBERTINI** PIERRE ARROYO JOSEPH BOCCARELLI Georges CHEVALET GERARD CHIOCCI GERARD COUTELIER Bernard GUILLEMIN GILLES HUG Daniel PERCIAUX JEAN-MICHEL ROY

Représentant FFVV Daniel **GAIME**

Absents excusés:

Christian LECUYER

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le CONSEIL approuve le compte rendu de la réunion du 09 Septembre 2016.

2. CENTRAIR

La Société CENTRAIR achetée par un industriel français pourrait permettre de pérenniser le suivi de ses planeurs. Nous attendons la constitution de son Conseil d'Administration pour demander un rendez-vous CENTRAIR / ANEPVV / FFVV.

3. REGLEMENT INTERIEUR

COTISATIONS & PARTICIPATIONS

Après avoir initié un certain nombre de propositions, Christian BON, invite le Conseil à réfléchir et prendre position concernant le Fonds de Réserve :

- Taux du Fonds de Réserve ; il est décidé de modifier le taux d'appel de 1,5% à 1,4%,
- Seuil du Fonds de Réserve ; il est abaissé de 35000€ à 30000€,
- Le tarif des RG Lycoming 4 cylindres est porté de 23000 à 26000€,
- Le tarif des RG Lycoming 6 cylindres est porté de 29000 à 31000€.
- Rappel : les RG moteur Rotax sont pris en charge par le Fonds de Prévoyance.
- L'ensemble des frais de gestion des pièces neuves et d'occasion est pris en charge par le Fonds de Réserve.

MODIFICATION DES ARTICLES

Modifications majeures à porter au Règlement Intérieur version 2016 - 1 :

- Inscription de la possibilité de consulter par voie électronique les Administrateurs pour les dossiers urgents (Doodle ou équivalent).
- Suppression de l'obligation d'un Cabinet Comptable.
- Une copie de la convention entre une association et le propriétaire sera demandée pour toute nouvelle inscription (ou un courrier de l'association précisant leur volonté de ne pas établir de convention). Compte tenu de la diversité des situations et solutions, il ne nous est pas possible de proposer un modèle de référence.
- La limite d'ancienneté pour la prise en charge des remorques est supprimée.
- Les associations demandant le rachat de matériels réformés dans le but de les remettre en service se verront proposer une convention de mise à disposition gracieuse en contrepartie de l'enqagement de réparation. En cas de non respect les matériels devront être restitués ou une somme forfaitaire sera débitée de leur compte accident.
- Gérard CHIOCCI élaborera un formulaire d'inventaire des pièces disponibles pour la collectivité ANEPVV. Cet inventaire sera à renseigner par les associations pour chaque dossier
- Le remplacement de grosses pièces, les GV et la mise à disposition des pièces détachées planeur sont à rattacher au compte «Accident» et non «Prévoyance».
- Commandes de pièces neuves à TARBES : obligation de passer par le compte «MySocata», avant de passer commande à l'ANEPVV.

D'autres corrections mineures, coquilles, présentation ou de syntaxe, doivent être réalisées dans le Règlement Intérieur version 2016 - 1.

4. SITE INTERNET

Une étude a été demandée pour permettre aux associations de consulter prochainement leurs comptes, établir des déclarations et recourir à des simulations.

5. SITUATION DES CLUBS

À la date de ce Conseil d'Administration:

- Nombre d'Associations Inscrites: 161
- Nombre d'Associations inscrites en Prévoyance: 94
- Pourcentage du suivi des règlements 2016 à ce jour: 99,25%

AUBENASSON / PIERRELATTE

Le Conseil mandate Pierre ALBERTINI pour faire le point sur le dossier de l'accident du Twin et permettre d'effectuer le virement de l'indemnité par l'ANEPVV.

BEDARIEUX

Cette association cesse son activité. Elle soldera ses dettes par la vente de matériels.

CHAMBLEY

La récente fusion de la région Grand Est et la réorganisation de la plateforme par le Conseil Régional entraînent de nouvelles dispositions concernant la location du hangar dédié au Vol à Voile. L'ANEPVV étudie son désengagement et donne toute latitude au nouveau Président du Comité Régional Vol à Voile Grand Est pour œuvrer au mieux dans l'intérêt du Vol à Voile.

CHERENCE / GAP

L'ANEPVV met à disposition le pégase réformé pour réparation conformément aux nouvelles règles du Règlement Intérieur.

CONDOM / TOULOUSE

Le Conseil attribue le fuselage du Twin accidenté à Condom pour la réalisation d'un simulateur.

MOTSSAC

La demande de prêt pour l'achat d'un monoplace de performance Ventus est acceptée.

NANCY

L'ANEPVV met à disposition le pégase réformé pour réparation conformément aux nouvelles règles du Règlement Intérieur.

POITIERS

L'offre d'achat pour le moteur CNRA de TOURS et le pot d'échappement CHABORD de BARCELONNETTE sont acceptés. La recette de la vente du moteur sera affectée à la RTR, le pot CHABORD en recette exceptionnelle.

TOURS

Un courrier de l'association nous informe de l'arrêt de justice en leur faveur concernant leurs litiges territoriaux. Le remboursement de leurs emprunts pourrait intervenir courant 2017.

TOULOUSE

Le remplacement d'une aile de MS 893 est accepté.

6. SITUATION ACCIDENTS

Gilles HUG a établi un recencement des incidents accidents 2016 :

- 49 évènements dont 41 enregistrés ANEPVV à ce jour et ayant entraîné:
- 3 décès français dont un pour une chute en descente de treuil, 9 blessés graves,
- 14 évènements sont liés à des atterrissages hors aérodrome.

L'impact financier pour 2016 n'est pas encore connu complètement mais nous pouvons d'ores et déjà valoriser les destructions totales de machines à au moins 277 K€ auxquels viennent s'ajouter plus de 1,582 M€ de réparations.

7. MOTEURS & PIECES

Pour 2017 nous ne commanderons qu'un ensemble Vilebrequin, Carter et 2 Roulements.

8. DIVERS

ARAPA

Le plan de charge de l'ARAPA ne permet pas de reprendre les travaux concernant le planeur LS 6 C avant courant mai.

Le nettoyage rangement du hangar Nicolas interviendra courant juin 2017. Nous demanderons à DEDALE ainsi que l'AAFO une aide en échange de reprise de certaines pièces trop anciennes pour les associations.

OUTIL INFORMATIQUE

Pour faciliter le travail informatique de notre personnel il serait utile de le doter d'un outil de modification (à minima annotation) des fichiers pdf. Une recherche de solution économique sera entreprise.

ASSEMBLEE GENERALE

Date et lieu à retenir : le 17 mars 2017 - ESIEE Noisy le Grand (93)

RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil de l'ANEPVV est renouvellé par quart chaque année. Les membres sortants sont rééligibles (article 8 des statuts).

Sont sortants pour l'Assemblée Générale 2017:

ALBERTINI Pierre, CHEVALET Georges & LECUYER Christian.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 13h30.

Prochaine réunion du CONSEIL le 03 février 2017 - Paris - 10h00

Rédacteur Daniel PERCIAUX